



CHARANTONNAY-INFOS

SPECIAL DECONFINEMENT SUITE

Juin 2020

Depuis le 2 Juin, le City Park et les espaces verts sont de nouveau ouverts au public. Il est cependant strictement interdit de faire un barbecue sur l'espace public. Nous vous rappelons de jeter vos masques et lingettes usagés à la poubelle. En effet, de nombreux masques sont retrouvés autour du City Park et de la salle des fêtes, ces gestes d'incivilité occasionnent un risque sanitaire, et peuvent désormais être sanctionné d'une amende de 135€. Il s'agit d'une aire de jeux pour nos enfants !

SMND – DECHETERIE

Les 20 déchèteries du SMND sont ouvertes aux jours et horaires habituels (période avant la crise COVID) pour tous les usagers : Particuliers, professionnels, collectivités. Une bonne nouvelle pour tous les utilisateurs de celle de la Forêt qui nous a tant manqué !

Il n'y a plus de rendez-vous pour se rendre à la déchèterie, il est fortement recommandé aux usagers de respecter les gestes barrières.

Les inscriptions pour les contrôles d'accès des déchèteries équipées en barrières sont réactivées.

BATIMENTS MUNICIPAUX

Les bâtiments communaux seront fermés aux associations et au public pour divers travaux d'entretien du 14 juillet au 15 août, sauf les bâtiments concernés pour l'utilisation de la Communauté de communes et les locations privées sur la salle des fêtes.

INCIVILITES

Plusieurs décharges sauvages ont dégradé notre commune durant le confinement. Ces gestes sont sanctionnés par la loi. La Municipalité a porté pour que les contrevenants soient sanctionnés (amende).

MASQUES

Pendant le confinement une douzaine de couturières bénévoles ont confectionnés 950 masques: tissus, fils, caoutchouc ont été fournis par de généreux donateurs de notre commune ainsi que par la communauté de communes ou même achetés par les bénévoles.

Ces masques « tissu » ont fait l'objet d'une distribution au domicile des Charantonnois suivis par les membres du CCAS élus et non élus.

Les masques donnés par la Région ont eux été distribués lors de permanences en mairie courant mai.

Vous pouvez par l'intermédiaire des coupons ci-dessous ou par l'envoi d'un mail à ccas@charantonnay.fr demander votre masque Région si vous ne l'avez pas déjà récupéré en Mairie, vous pouvez également demander ou redemander un masque tissu.

La distribution se fera dans les boites aux lettres.

Pour jeter correctement vos masques usagés, il convient de les mettre dans un sac plastique à part puis de les jeter dans une poubelle.



Masque Région

NOM DE FAMILLE :

N° de téléphone:

Adresse :

Mail:

Prénom:

Profession:

Age (+ de 6 ans):

Prénom:

Profession:

Age (+ de 6 ans):



ENFANCE JEUNESSE

Après un point avec les deux directeurs d'écoles, celle-ci a accueilli depuis le 8 juin une soixantaine d'enfants. A partir du 22 juin, l'école accueillera tous les enfants avec un protocole sanitaire allégé. La fourniture des repas se fera à partir du jeudi 25 juin.

Concernant la rentrée 2020-2021, les inscriptions à la cantine se feront par internet. Le dossier sera à télécharger sur le site de la mairie le règlement-cantine et les tarifs ont été validé. Les documents sont à transmettre du 20 juin au 7 juillet. En cas de difficultés appeler la Mairie au 04 74 59 01 42. Il n'y aura donc pas de permanence cette année.

Le périscolaire fonctionne à nouveau.

L'association « Familles rurales » ouvre les inscriptions pour l'accueil des enfants : en juillet du 06 au 31 sur les sites de St Georges d'Espéranche et Charantonnay puis du 24 au 28 août uniquement sur Charantonnay.

De plus amples informations: <https://alsh38790.jimdofree.com>

MEDIATHEQUE

Le 23 juin 2020, ouverture des médiathèques au prêt. Comment cela se passe t'il?

Les consignes à respecter pour les prêts et pour les retours seront les suivantes :

- Désinfection des mains par solution hydroalcoolique.
- Port du masque obligatoire
- Distance de 1 m entre chaque personne
- Accueil en nombre restreint (attente à l'extérieur si besoin)

Réservation des livres en ligne indisponible

Les nouveaux horaires de la médiathèque sont les suivants :

Mardi : 16h30 - 18h00 Mercredi : 14h00 - 16h00 Jeudi : 16h30 - 19h00



ASSOCIATIONS

Les règles sanitaires concernant les pratiques se sont assouplies. Néanmoins, les sports dit de « contact » restent interdits. (Full contact, Karaté, Foot...) Si les salles, Dojo et salle des fêtes, peuvent être utilisés (la demande est à faire en Mairie), il est obligatoire de respecter les règles sanitaires. Les pratiques sont sous la responsabilité des associations.

INFO PRATIQUE – VOIRIE

Le projet de sécurisation de l'entrée de village avance. Avant d'arrêter un choix définitif, un test sera effectué sur plusieurs semaines.

Courant juillet, des plots vont être posés afin de délimiter différemment la chaussée. Elle sera rétrécie et il y aura un sens prioritaire. Cet essai va durer jusqu'en septembre/octobre. Selon l'efficacité de ce dispositif, il sera ensuite installé définitivement. Nous avons conscience que cela va changer vos habitudes de circulation aussi nous vous demandons d'être vigilants et de respecter les nouvelles règles mises en place durant cette période.

HORAIRES MAIRIE jusqu'à fin août

Lundi : 8h à 11h 30

Mardi : Fermé

Mercredi : 8h à 11h30

Jeudi : Fermé

Vendredi : 8h00 à 11h 30 et 14h à 14h

Samedi : Permanence téléphonique et état civil sur RDV

Fermeture complète de la mairie le samedi pendant la période estivale du samedi 18 juillet au samedi 22 août inclus.



Masque en tissu des bénévoles

NOM DE FAMILLE :

Adresse :

Prénom:

Prénom:

N° de téléphone:

Mail:

Profession:

Profession:

Age (+ de 6 ans):

Age (+ de 6 ans):

